

ENSEMBLE, CONSENSUS NOUVEAUX TERRITOIRES

PLU-I-D

Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de Vouillé

Planche : Sud-Ouest

Page 2 sur 4

Nord

Bourg

Sud-Ouest

Sud-Est

Document approuvé

Prescription

Arrêt

Approbation

14 décembre 2015

27 mars 2023

8 février 2024

Evolutions :

09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires

23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2

16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique

02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale

Sources : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables

Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP

Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D

Limite de zone

Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à réqualifier (L. 151-19 CU)

B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)

BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)

C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)

A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)

A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)

Arbre remarquable (DA)

Alignement d'arbres (DB)

Haie ou arbres (DB)

Verger, vigne, marais, tourbière (DD)

Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)

EBC en alignement

EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)

NF

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)

Emplacement Réservé

Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)

Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer

Aménagement existant ou voie sécurisée

Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux

Aménagement existant ou voie sécurisée

Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)

Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur

PM1_PPRI

PM1_PPRI_RF

PM1_PPRI_RC

PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées

Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides

Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné

Monument Historique (MH) - AC1

Périmètre de protection du monument historique (500 m)

Périmètre de protection modifié du monument historique

Périmètre délimité des abords du monument historique

Monument historique inscrit

Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours

Lot libre en lotissement

Projet en cours

Coefficient de biotope applicable

Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)

Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations

Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation

Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)

Périmètre de réciprocité ICPE

Périmètre de réciprocité RSD

Bâtiment agricole

Bâtiment agricole avec réciprocité

The map displays the commune of Vouillé with its various urban planning zones. Key features include:

- Water Bodies:** LA RIVIERE, LA PREVISSE, LA LOUBRE, LA PERCHE, LA LIEU.
- Landmarks:** LA VILLÉE, PLAINE DE LA VALLÉE, LA PREVISSE, LA LOUBRE, LA PERCHE, LA LIEU.
- Urban Zones:** UB, UA, CA, CC, BA, BB, BC, BD, BE, BF, AA, AB, AC, AAU, AAUH, AAUM, AAUA, AAUB, AAUC, AAUAU, AAUAUH, AAUAUM, AAUAUA, AAUAUB, AAUAUC.
- Infrastructure:** Roads, bridges, and public transport lines.
- Environmental Zones:** EBC, EBC en alignement, EBC en surface.
- Monuments:** Monument historique inscrit, Monument historique classé.
- Lotissements:** Lot libre en lotissement, Projet en cours.
- Biotope:** Coefficient de biotope applicable.
- Constructibilité:** Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations.
- Diagnostic agricole:** Périmètre de réciprocité ICPE, Périmètre de réciprocité RSD.

Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0

250

500

Mètres

